

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES FOURTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office des Publicités.

ROUBAIX, LE 18 AVRIL 1886

ENCORE M. BOULANGER

Le général Boulanger est un ministre assurément fort avisé, mais peut-être l'est-il trop. L'autre jour, il fait annoncer que les noms de toutes les casernes seront « laïcisés ». Un reporter du *Temps* va le voir : loin de nier les faits, le général les précise. C'est ainsi qu'il fait savoir que la caserne Napoléon s'appellera désormais la caserne Bayard. Aussitôt la *République française* proteste, et le même jour le *Temps*, si accommodant d'ordinaire, se livre à une virulente sortie : « Effacer de la porte d'une caserne le nom de Napoléon, s'écrie M. Hébrard. Jamais idée plus bicochrone vint-elle à l'esprit du dernier de nos conseillers municipaux ? Une armée qui renierait Napoléon ! Une France qui cracherait sur ses plus grands souvenirs de gloire militaire !... Le thème prêt à trop de railleries faciles pour que nous le développons. Tant pis pour le gouvernement qui se précipiterait à pareille énormité. Tant pis pour le soldat qui n'aurait d'autre titre à la reconnaissance de son pays qu'avoir déboulonné le nom de Napoléon, en attendant peut-être que des temps plus propices lui permettent de recommencer la même opération sur la colonne Vendôme ! »

Ces *tolle* de la presse opportuniste ont-ils déconcerté le général Boulanger ? Nous sommes obligés de le croire. Ce matin, l'organe officiel de M. le ministre de la guerre, la *Justice*, daigne nous faire savoir que « la caserne qui porte le nom de Napoléon ne sera pas débaptisée ». Pour une reculade, voilà une reculade. Le *Temps* et la *République française* seront certainement ravis d'avoir obtenu une satisfaction si prompte ; mais la souplesse de M. le général Boulanger ne leur inspirera-t-elle point de chagrines réflexions ? La ductilité du ministre de la guerre éveillé d'ailleurs depuis quelque temps la sollicitude des gauches.

A part certains personnages qui ont retiré un sérieux profit... moral, bien entendu... de leur commerce avec le nouveau ministre, la plupart des membres de la Gauche surveillent anxieusement les évolutions du général. On lui prête les plus ambitieux et même les plus séditieux projets. Une atmosphère d'indéfinissable défiance l'enveloppe. Nous avons signalé, l'autre jour, le ballon d'essai furtivement lancé par le *XIX^e Siècle*. M. Eugène Liébert demandait que le général Boulanger fût déclaré « inamovible ». La chose était en l'air depuis longtemps. Le ministre de la guerre avait pendant six semaines vainement cherché un journal qui attachât le grelot. Le lendemain, la proposition de M. Liébert fut-elle relevée ? Non ! pas un journal n'a soulevé mot. M. Clémenceau lui-même fit le mort.

Aujourd'hui l'attitude louche du général Boulanger provoque de si méchants soupçons, que les journaux les plus timo-

rés abdiquent, en parlant de lui, leur poltronnerie professionnelle. Nous avons déjà vu quels commentaires indignés avaient suggérés au *Temps* les fantaisies onomastiques du ministre de la guerre. La feuille de M. Hébrard ne s'en tient pas là. En voie de courage, elle dénonce au pays le méfait suivant :

M. le ministre de la guerre vient de décider que désormais le baccalauréat de l'enseignement spécial serait assimilé au baccalauréat des sciences pour l'entrée à l'École polytechnique. Sans nous prononcer pour le moment sur cette réforme, qui est liée à plusieurs autres, et toute une refonte des cadres et des programmes de l'enseignement national, nous ferons simplement remarquer que M. Boulanger, au moment de prendre sa décision, a oublié l'existence du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique.

Ce conseil, qui comprend des représentants de tous les ministères intéressés au bon recrutement des élèves (guerre, marine, poste et télégraphes, travaux publics, finances), a toujours été consulté jusqu'ici quand il s'agissait de modifier l'examen d'entrée. A son tour, il prenait l'avis du conseil des études, ou figurent les professeurs, le général et le colonel, le directeur des études et les examinateurs d'admission.

On se prononce ainsi en connaissance de cause sur tout ce qui intéresse l'École polytechnique. Cette fois, par exception, personne n'a été prévenu et c'est après avoir lu à l'*Officiel* la décision ministérielle que le conseil des études s'est réuni. Sans doute, en droit, l'acte de M. le général Boulanger est valable ; mais, en fait, c'est la première fois qu'on manque à une habitude excellente. Napoléon III lui-même était plus libéral que le général Boulanger à cet égard. Il avait voulu faire admettre en 1860 un candidat auquel il s'intéressait particulièrement. Le général déclara que si l'Empereur insistait, il demanderait sa mise à la retraite. L'Empereur n'insista point. M. le général Boulanger voudra bien excuser cette anecdote, quoiqu'elle contienne le nom de Napoléon, qui lui est, on le sait, devenu insupportable.

Hélas ! justes dieux ! faut-il que M. Boulanger soit suspect, pour que le *Temps* vitupère de la sorte un ministre ? Basly lui-même n'a jamais été si maltraité par le journal de M. Hébrard. Devons-nous donc prendre au sérieux les racontars des couloirs ? Grévy et de Freycinet s'inquiètent sérieusement des ténébreuses menées de M. Boulanger et voient un compétiteur dans l'ami de « l'honorable Camélinat » ?

NOUVELLES DU JOUR

L'instruction criminelle
Paris, 17 avril. — La commission qui s'occupe des modifications à apporter au code d'instruction criminelle a adopté une disposition aux termes de laquelle, lorsque le juge d'instruction procédera à une perquisition en dehors du domicile d'un prévenu, il devra se faire accompagner de deux conseillers municipaux, ou, à leur défaut, de deux autres témoins.

La suppression des Sous-Préfets
Paris, 17 avril. — Plusieurs députés de l'extrême gauche ont déposé une proposition de loi tendant à supprimer les Sous-Préfets à partir du 1^{er} janvier 1887.

Les soldats et marins morts victimes de la guerre du Tonkin
MM. de la Billaud, Le Cour, de Lanjuinais, de Cazouvie de Pradieu, de La Ferronnays ont déposé sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante :
Les noms de tous les soldats et marins morts à l'occasion des guerres du Tonkin et de Madagascar, par le feu ou les maladies, seront inscrits au Journal officiel.

La séparation des Chambres
Paris, 17 avril. — On craint aujourd'hui que les Chambres ne pourrissent pas se séparer avant samedi prochain 24. Dans le cas où le Sénat sanctionne-

rait les décisions de la commission des finances, le projet reviendrait au Palais Bourbon à la fin de la semaine. La Chambre ratifierait purement et simplement les modifications de la commission sénatoriale, modifications qui, on le sait, ne font que supprimer deux amendements dus à l'initiative parlementaire et qui ne figurent pas dans le projet du gouvernement. C'est, croyons nous, ce qui se produira.

L'affaire de Chateaufort au Sénat
Paris, 17 avril. — Les débats du drame de Chateaufort à la Chambre n'ont pas épuisé l'intérêt de cette triste affaire.

Les tribunes étaient bondées : un grand nombre de députés avaient quitté le Palais-Bourbon ; M. de Freycinet lui-même avait cru devoir soutenir de sa présence son collègue des ouïes.

Ce dernier n'aurait pas demandé mieux que de faire renvoyer la discussion ; mais le renvoi n'a réuni que onze sénateurs.

MM. d'Audiffret-Pasquier et Lucien Bran ont prononcé de superbes discours et, quoique parlant après MM. de Mun et Keller, ils ont su ne pas tomber dans des redites.

M. Goblet s'est tenu dans des généralités et s'est montré timide et embarrassé ; de vant l'effet produit par son discours, il s'est rallié modestement l'ordre du jour pur et simple demandé par un comparse, M. Casimir Fournier. Les applaudissements ironiques de la droite ont souligné ce piètre résultat.

Paris, 17 avril. — L'instruction de l'affaire de Chateaufort continue. Si le curé n'est pas arrêté, il est certain qu'il sera poursuivi. Les prévenus sont probablement cités en police correctionnelle.

Le vote sous enveloppe
Paris, 17 avril. — La commission chargée d'examiner le projet relatif au secret du vote a chargé M. Lefèvre-Pontalis de préparer, avec M. Goussier, un rapport concluant au vote sous enveloppe.

La démission de M. Sadi-Carnot
On lit dans le *National* : « On parle très sérieusement, dans les couloirs de la Chambre, de la démission de M. Sadi-Carnot, ministre des finances. M. Sadi-Carnot serait nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Magnin. »

Mort d'un sénateur
Nantes, 17 avril. — M. le comte de Cornulier-Lucinière, sénateur inamovible, est mort aujourd'hui. L'inhumation aura lieu lundi prochain, à Saint-Philbert-Grand-Lieu.

L'incident Sombrouil-Vergoin
Paris, 17 avril. — On parlait aujour d'hui d'une interpellation au sujet des incidents qui ont marqué l'arrestation de M. Sombrouil. L'interpellation, qui émane de la droite, est, sinon abandonnée, du moins ajournée jusqu'après la discussion des élections de l'arrondissement de Nantes, dont le rapporteur, il est bon de le rappeler, est M. Vergoin.

M. Sombrouil, dit de Sombrouil, a été, pour la troisième fois, expulsé de France aujourd'hui.

Elle a été conduite à la gare de Lyon, où elle est montée, accompagnée d'un agent de la sûreté, dans le train de midi 15, à destination de Marseille. Elle sera dirigée de là sur Constantinople.

Elle emmenait avec elle son enfant.

En quittant le dépôt, elle a répondu à une personne qui lui disait adieu : « Non, non, au revoir. »

L'exposition de 1889
Paris, 17 avril. — Le projet d'exposition a été adopté par la commission avec de légères modifications. M. Jules Roche a été nommé rapporteur.

Le rapport Borgnis-Desbordes
Paris, 17 avril. — La question que M. de La Batie doit poser au nom des droites au ministre de la guerre, au sujet de la publication dans le *Temps* du rapport du colonel Borgnis-Desbordes, viendra lundi.

La loi sur l'enseignement primaire
Paris, 17 avril. — La commission de l'enseignement primaire a entendu M. Goblet, qui, examinant la loi revenue du Sénat, a déclaré qu'à son sentiment il ne pouvait plus ordonner de continuer la laïcisation sans y être invité par les communes dans chaque cas particulier.

Devant cette constatation la commission qui paraissait d'abord résolue à la loi, le projet voté par le Sénat sans aucune modification semble absolument disposé à le rejeter en bloc.

Une altercation entre ministres
Paris, 17 avril. — MM. Goblet et Sarrien ont eu une très vive altercation à propos de l'affaire de Chateaufort.

Le ministre de l'intérieur a reproché à son collègue de l'instruction publique d'avoir envoyé des ordres au préfet de l'Isère, sans l'en avoir préalablement averti, ce qui, selon lui, aurait été l'origine du conflit.

L'Institut Pasteur
Nancy, 17 avril. — Le Conseil municipal a voté 1,000 fr. pour l'Institut Pasteur.

Acquittement d'une empoisonneuse
Londres, 17 avril. — Dans le procès intenté contre la femme Adèle Bartlett, accusée d'avoir empoisonné son mari, le jury a rendu un verdict de non-culpabilité.

Où va l'argent des contribuables ?
Un journal de Paris publie cette nouvelle : « Notre correspondant de Genève nous adresse des renseignements très précis à propos d'un fait qui s'est passé au commencement de ce mois. »

Une somme de 100,000 fr. venant d'une source officielle, a été adressée au président d'un comité de réfugiés politiques français, dont la détresse est extrême.

Sans insister sur la portée de ce fait, on peut se demander si le budget est fait pour subir de tels détournements.

Sinistres maritimes
Marseille, 18 avril. — Une dépêche arrivée ici annonce que le paquebot *Alphée* des Messageries maritimes, aurait pris feu et aurait coulé sur les côtes de Syrie ; les détails manquent.

L'*Alphée* était un navire de 450 chevaux affecté aux lignes de la Méditerranée et de la Mer Noire.

Le capitaine Gervais, commandant le navire *Cheriff*, qui s'est échoué près de Palamas (Espagne), après avoir assuré le sauvetage de ses vingt-huit passagers et de son équipage, s'est brûlé la cervelle. Ce malheureux laisse à Marseille une veuve et dix enfants. Le navire *Cheriff* allait à Oran et était chargé de 600 tonnes de marchandises.

REVUE DE LA PRESSE

LA LETTRE DU PAPE

Sous ce titre un journal de gauche, la *Liberté*, publie cet article :

On dit, et nous avons rapporté nous-mêmes que le Pape Léon XIII a adressé à Mgr Guibert une lettre de félicitations à l'occasion de celle que le vénérable cardinal a écrite au président de la République. Le Saint-Père y encourageait surtout le mouvement de l'épiscopat français dans le sens de la conciliation et de l'apaisement et faisait des vœux pour que le gouvernement républicain, prenant en considération les déclarations de l'Éminent archevêque, fit cesser au plus tôt la guerre que les passions de l'esprit de parti ont si malheureusement déchaînée entre l'Église et l'État.

Ce langage est trop conforme aux sentiments modérés de Léon XIII et à la politique pacifique qu'il n'a cessé de suivre depuis son avènement au trône pontifical ; l'occasion d'affirmer une fois de plus sa constante pensée était trop opportune pour que nous doutions de l'authenticité du fait. La lettre du Souverain Pontife sera sans doute bientôt connue et nous y trouverons une preuve nouvelle de son sincère désir de rétablir, chez nous, la paix religieuse, pour peu que, de son côté, le gouvernement veuille s'y prêter.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons interprété la démarche du premier prélat de l'Église de France auprès du chef de l'État comme un appel loyal à la conciliation. C'était, à nos yeux, un rameau de paix que le représentant le plus haut placé de l'épiscopat tendait à tous les pouvoirs publics dans la personne du président de la République. Nous voyons aujourd'hui, avec une grande satisfaction, que le chef de la chrétienté envisage sous le même aspect cet acte important auquel l'adhésion des évêques français donne un caractère et une portée considérables.

Nous ne nous expliquons pas comment des journaux, si radicaux qu'ils soient, peuvent dénaturer la signification de ces manifestations au point de s'y dénoncer une sorte d'excitation à l'hostilité de l'Église contre la République. En vérité, rien n'est plus faux et plus injuste qu'une telle allégation, et c'est avec étonnement que nous la trouvons dans un des organes les plus libéraux et les plus sensés, d'ordinaire, du radicalisme.

« De quoi se mêle d'ailleurs le Pape ? »

s'écrie notre confrère. Ceci, on en conviendra, est au moins naïf. Comment, lorsqu'il s'agit de la lutte déplorable engagée contre la religion, lorsque les évêques de France font un effort honorable pour y mettre un terme, vous prétendez que le chef de l'Église n'a rien à faire dans le débat ; vous lui refusez le droit d'exprimer une opinion et de donner des conseils à ceux qui combattent ! Si cela ne le regarde pas, qu'est-ce donc qui sera de son domaine ? Oubliez-vous que c'est un souverain qui a chez nous un ambassadeur accrédité et qui est parfaitement en droit de défendre, en vertu d'un traité synallagmatique qui se nomme le Concordat, les intérêts dont il a la garde ?

« De quoi se mêle le Pape ? » Plaisante question. Si jamais il a eu sujet de se mêler des choses du monde politique, c'est évidemment de ce qui se passe en France ; et quand on fausse, on haine du clergé, l'esprit et la lettre du Concordat, quand on organise et quand on pratique contre l'Église tout un système de vexations mesquines et de persécutions violentes, vous voulez réduire au silence celui qui est au sommet de l'édifice religieux que vous vous efforcez de renverser ! Ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir de défendre par tous les moyens possibles, ce patrimoine de la foi que la révolution assidue et envahit de tous les côtés.

Trop heureux encore qu'il prêche, comme il le fait, la réconciliation et la concorde ; et avec quelle bonne volonté on devrait répondre à sa voix !

Cette guerre religieuse n'a que trop duré ; il faut à tout prix que la sagesse, la raison et la justice triomphent enfin des passions hostiles. M. de Bismarck donne, à cet égard, à nos hommes d'État, un exemple qui ne devrait pas être perdu. Il vient de mettre un terme au Kulturkampf ; il a désarmé et renoncé à la politique de violence et d'oppression contre l'Église.

La paix est signée entre Berlin et Rome. Est-ce, comme on l'a dit, uniquement pour conquérir les suffrages du centre catholique du Reichstag afin d'assurer une majorité à ses combinaisons économiques et politiques que le chancelier de l'État, fit cesser au plus tôt la guerre que les passions de l'esprit de parti ont si malheureusement déchaînée entre l'Église et l'État.

Le langage est trop conforme aux sentiments modérés de Léon XIII et à la politique pacifique qu'il n'a cessé de suivre depuis son avènement au trône pontifical ; l'occasion d'affirmer une fois de plus sa constante pensée était trop opportune pour que nous doutions de l'authenticité du fait. La lettre du Souverain Pontife sera sans doute bientôt connue et nous y trouverons une preuve nouvelle de son sincère désir de rétablir, chez nous, la paix religieuse, pour peu que, de son côté, le gouvernement veuille s'y prêter.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons interprété la démarche du premier prélat de l'Église de France auprès du chef de l'État comme un appel loyal à la conciliation. C'était, à nos yeux, un rameau de paix que le représentant le plus haut placé de l'épiscopat tendait à tous les pouvoirs publics dans la personne du président de la République. Nous voyons aujourd'hui, avec une grande satisfaction, que le chef de la chrétienté envisage sous le même aspect cet acte important auquel l'adhésion des évêques français donne un caractère et une portée considérables.

Nous ne nous expliquons pas comment des journaux, si radicaux qu'ils soient, peuvent dénaturer la signification de ces manifestations au point de s'y dénoncer une sorte d'excitation à l'hostilité de l'Église contre la République. En vérité, rien n'est plus faux et plus injuste qu'une telle allégation, et c'est avec étonnement que nous la trouvons dans un des organes les plus libéraux et les plus sensés, d'ordinaire, du radicalisme.

« De quoi se mêle d'ailleurs le Pape ? »

LE LIEUTENANT PALAT

La *Nouvelle Revue*, dans son dernier numéro revient sur la mort si justement regrettée du lieutenant Palat, connu comme écrivain sous le pseudonyme de Marcel Frescaly. Il y a quelques semaines encore, une lettre du courageux explorateur parvenait du fond du Tonkin, à Mme Adam. Un manuscrit accompagnait cette lettre : c'était la première partie d'un *Voyage au Soudan*, que croyait pouvoir terminer Palat ; mais, hélas ! ce voyage ne s'est pas achevé. Marcel Frescaly, le poète des *Arabesques*, le romancier du *6^e Mayouillat*, de *Fleur d'Alfa*, de *Mariage d'Afrique*, peintures exactes de la vie mili-

taire en Algérie à l'heure présente, a été, depuis, assassiné par ses guides, à deux journées d'In-Salah...

C'est avec un soin pieux que la *Nouvelle Revue* communique à ses lecteurs les pages qui lui sont parvenues au cours de cette odieuse fatalement interrompue. « Palat est un martyr nouveau de cette terre d'Afrique, si attrahant d'ailleurs pour ceux qui, jeunes, l'ont connue. Il avait vécu en Algérie les premières, les meilleures années de sa vie d'officier ; presque toujours au désert. Le grand voyage dont il est mort, il le préparait depuis plusieurs années, lentement, résolument, sans jamais cesser d'y penser. » Chargé de missions officielles, il s'embarqua pour Alger au mois d'août dernier. A la suite de retards successifs il ne put se mettre en route vers le mois d'octobre. On a eu des nouvelles de lui jusqu'au 5 février dernier, et un peu plus tard parvint ce triste télégramme : « Palat tué par ses guides... Il est tombé sur le chemin. Pourquoi ?... Comment ? — Les détails manquent encore. »

Dans le fragment de voyage publié par la *Nouvelle Revue*, on sent, dès le début, que Palat court à sa perte. Une sorte de mauvais présage plane sur l'entreprise dans laquelle s'aventure, avec un suprême renoncement, le jeune explorateur. Autant le but est grand, autant les moyens de l'atteindre sont modestes. « J'espère, dit-il, développer le commerce du Soudan avec le Soudan et voir prendre aux lignes de caravanes le chemin de l'Algérie, qu'elles ont oublié depuis longtemps. » Pour réaliser de tels avantages, il n'a je le répète, que des ressources médiocres. Deux domestiques, un chameau et un guide composent sa suite. « Adieu ! dit-il encore, mes habitudes et mes délicatesses d'occidental civilisé ! Me voici devenu une manière de sauvage, mangeant à la gamelle commune, oubliant l'usage des fourchettes, des serviettes et des chaises. Mon non est arabisé. A partir d'aujourd'hui, je suis El Morsely (Marcel), *toubie* (médecin). Et j'espère devenir assez Arabe pour ne pas jeter de regards en arrière, tant que mon voyage ne sera pas accompli : acceptant les choses et les hommes tels qu'ils sont, sans me plaindre de l'aridité du désert ou de la méchanceté des musulmans. »

C'est ainsi, en héros, que Palat aborde l'inconnu redoutable vers lequel il tend et sur le seuil duquel une voix amie lui a déjà dit : « Tu vas à une mort certaine. — « Nous verrons bien, » a répondu l'explorateur et, résigné d'avance, prêt à tout, il passe son chemin en songeant à la France et au bien que celle-ci tirera de son voyage, s'il réussit. Et voyez comment un mauvais destin semble attaché déjà aux pas du lieutenant. En arrivant à El Golea, il va rendre visite au commandant suprême du M'Zab, un compatriote auprès duquel il a espéré trouver un protecteur, un ami, un camarade !

« Il était au milieu de ses spahis, raconte Palat. Je reconnais parmi ceux-ci le maréchal des logis D..., je lui serre la main. Je salue ensuite le commandant. Celui-ci me regarde, paraît surpris et me demande s'étonnement qui je suis. Je décline mes noms et qualités. Il m'emmène alors dans sa tente où je suis un interrogatoire en règle. « Que voulez-vous ? — Rien. — Où allez-vous ? — Au Soudan. — Avec qui ? — Avec deux hommes. — Vous allez vous faire tuer. — Cela me regarde. »

« Ensuite, il me congédie. » Vuilà tout l'accueil que fait à Palat, à son passage, le commandant suprême de M'Zab. Ains l'autorité militaire elle-même se détourne de lui et se désintéresse de son en-

ferme sa demande en cet instant, la réponse n'était point douteuse.

La prudence de ce cœur de dot épargna au bonhomme un engagement prématuré, auquel sa fille n'aurait pas souscrit, sans doute, avec autant d'enthousiasme que lui.

Lorsque le bruit de ce mariage vint aux oreilles de Jacques, il ne voulut pas y croire d'abord. Puis le doute pénétra dans son cœur avec la jalouse. Il courut chez son meilleur ami, le docteur Valette. Celui-ci devait tout savoir.

« Oui, dit le docteur, je vois bien qu'il y a une conspiration contre cette adorable petite Louise. Le père Trigon sera peut-être assez naïf pour mordre à l'hameçon. Quant à sa fille... les femmes sont bien trompées ! C'est égal, je doute que celle-là se laisse éblouir par les dehors d'un Batarin... ou cela m'étonnerait bien ! »

Le fils du meunier ne fut pas rassuré par ces paroles du docteur Valette. Constamment il surveillait de loin la maison du maire, et apercevant Louise seule un soir sur la terrasse, il n'avait pu résister au désir de l'interroger. Louise avait répondu qu'elle ne serait jamais la femme d'un homme qu'elle détestait instinctivement. Mais cette déclaration ne calma pas les angoisses de Jacques. Il aurait eu besoin que la jeune fille la lui renouvelât tous les jours, et ils ne pouvaient se voir.

D'ailleurs Louise ne reparut pas à la terrasse depuis cette fugitive entrevue. Elle ne l'avait point cachée à sa mère qui lui conseilla sagement d'en éviter une nouvelle.

Hélas ! la maison était assez pleine de tristesses ! Fallait-il encore exciter la colère de son père ?

« Je n'ai pas la force de te gronder, ma Louise, disait la pauvre mère ; tu sais combien j'aime le fils de Pierre Bailly, et c'est lui que j'avais toujours espéré te donner comme époux. Mais tu as commis une imprudence ma chère enfant... Je ne pleure pas... ce n'est pas grave et je te pardonne bien volontiers... »

« La jeune fille, tenant les mains de sa mère dans les siennes, sanglotait en les couvrant de baisers. — Il ne faut pas désobéir à ton père, vois-tu, continuait Mme Trigon dont les larmes coulaient aussi. Ce n'est que dans le cas... »

« La pauvre femme hésitait à achever sa pensée. Elle avait deviné les projets de M. Batarin, elle pressentait la lâche faiblesse du vigneron. — Que veux-tu dire, ma bonne mère, fit Louise, qui, s'étant aperçue du jeu de M. le conseiller général, lisait dans l'âme de sa mère. — Eh bien, oui ! ajouta péniblement Mme Trigon ; il faut que tu m'expliques... On ne sait pas ce qui peut arriver, et mon devoir est de défendre ton bonheur, de te mettre en garde contre l'avenir... Ecoute, Louise, ma fille bien-aimée, si ton père voulait te marier à cet homme... à ce Batarin... réponds-lui que tu ne veux pas... L'obésité ne peut pas aller jusque-là... Je ne veux pas que tu souffres... et tu souffriras, car je le sens, cet homme est malhonnête... Jure-moi, Louise que tu diras non... Louise était tombée à genoux devant sa mère. — Je l'ai déjà juré à Jacques, murmura-t-elle en cachant son visage. (A suivre) FELIX STEYNE

FEUILLETON DU 19 AVRIL 1886. N° 28

LE MOULIN DE SAUVIAT

par Félix Steyne

XVI
Où les pompiers allument le feu au lieu de l'éteindre

(SUITE)
— Nous comptons sur vous, lui dit-il, non pas seulement à cause de l'intérêt du parti, mais parce que le défunt est étranger au pays et qu'on accuse des Sauvatiens d'être les meurtriers. Votre présence à cette triste cérémonie sera un acte de haute politique ; il est indispensable que vous y veniez.

Enveloppé par ces arguments captieux et du reste surveillé par le conseiller général qui ne le quittait pas d'une semelle, le vigneron se résigna.

On ne vit pourtant, à cette manifestation, que quatre membres du conseil municipal, une douzaine de Sauvatiens en tout. Les carriers étaient bien soixante, et le comité de Jarnizac fut représenté par une trentaine de personnes, tant délégués que curieux.

Il n'y avait personne sur les portes pour voir défilé le cortège. Les paysans, curieux mais mécontents, regardaient prudemment du fond de chez

eux, voyant les gens du cortège qui ne les distinguait pas dans l'obscurité de leurs maisons profondes.

Une voix commença la *Marseillaise* ; mais, sur un signe de Batarin, on se tut.

M. le conseiller général eut le bon sens de comprendre que c'était une provocation inutile et dangereuse. Le succès de l'enterrement civil n'était déjà pas si grand.

Au cimetière, l'assistance ayant fait le demicercle, Batarin prit la parole, très habilement, disant que la présence du maire prouvait que la majorité de la commune répudiait les violences des anciens partis. Puis il poussa Trigon devant lui.

« A votre tour ! lui dit-il dans l'oreille. Le vigneron, décontenancé, balbutia quelques mots sur la conciliation, hasardant que toutes les idées étaient bonnes... que les réformes... le progrès... enfin chacun certainement avait ses droits, mais la guerre civile... du sang... de parricides scandales ne devaient pas se reproduire.

Le journaliste Beausol transforma ces pénibles et grotesques lamentations en un discours qui put faire croire que le maire avait condamné publiquement l'attitude des pompiers.

Bien plus, le préfet ne put pas résister au tapage que firent les radicaux de Jarnizac. Le docteur Valette revint ce fonctionnaire et lui démontra que les pompiers avaient été attaqués, que le carrier était un des agresseurs et même un des meneurs de l'affaire. Toutes ces explications furent données en pure perte. Il n'y eut même pas d'enquête.

« Je sais de votre avis, entre nous, répliqua le

préfet ; mais voici une dépêche du ministre qui m'ordonne de dissoudre la compagnie des pompiers de Sanviat.

Et l'arrêté préfectoral parut le soir même dans tous les journaux du département.

Le lendemain, les trois quarts des Sauvatiens, recontra M. le maire, ne lui ôtèrent pas leur chapeau.

XVII
La fin d'un cauchemar
Cette dernière aventure hait plus que jamais Trigon à Batarin.

Le vigneron n'avait plus de volonté et il se laissait aller à la dérive, n'osant même pas faire une observation au garde champêtre Grippard, qui, prenant les ordres de la coterie de l'auberge du Coq, dressait à tout bout de champ des procès-verbaux contre les adversaires de la révolution sauvatiens.

Poursuivant la réalisation de ses projets sur la maison de la terrasse, le conseiller général chargea Hardi de répandre, peu à peu, à mots couverts, le bruit de son mariage probable avec Mme Louise Trigon.

La nouvelle fit le tour du canton très rapidement, et bientôt tout le monde fut au courant, excepté les Trigon. M. le maire apprit la chose en lisant son journal, la *Rede de villageois* qui faisait une allusion transparente à la prochaine alliance de deux notables du pays, déjà unies par les mêmes vues politiques et dont l'un avait en la gloire de transformer l'esprit de sa commune et dont l'autre était d'avance désigné au choix de ses concitoyens pour les élections législatives.

Trigon ouvrit de grands yeux à cette lecture. Etre le père de la femme d'un député